

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du VENDREDI 30 MARS 2018

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Date de convocation : 22 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le TRENTE MARS, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Monsieur Elie AUTEMAYOUX, Maire.

***Étaient présents :** Elie AUTEMAYOUX, Pierre CHAUMEL, Annie CONSTANT, Angèle PREVILLE, Michel SALLE, Michel BRUGERE, Guy PLAZE, Christian BALLET, Patricia CHANON, Albine BESSONIE, Olivier GUITTARD, Chantal JUGENS.*

***Absent (s) ayant donné procuration :** Didier POUCH (pouvoir à Michel SALLE), Marc PERREAULT (pouvoir à Pierre CHAUMEL), Yvette DELPY (pouvoir à Patricia CHANON), Christiane LESCURE (pouvoir à Elie AUTEMAYOUX), Marie-Paule RIOM (pouvoir à Annie CONSTANT), Pierre DELPEYROUX (pouvoir à Albine BESSONIE).*

***Absente excusée :** Sylvie BONHOMME*

Christian BALLET a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Budget Eau - COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2017

Le Maire présente le Compte Administratif 2017 établi comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	190 388.17 €
	Recettes	295 517.54 €
	portant l'excédent de clôture à	105 129.37 €
Section d'investissement	Dépenses	79 936.71 €
	Recettes	125 133.90 €
	portant l'excédent de clôture à	45 197.19 €

La balance générale fait apparaître un excédent total de 150 326.56 €.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre CHAUMEL, premier adjoint, prend la présidence et sollicite l'approbation du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Eau - COMPTE DE GESTION - Année 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux

bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation du Compte de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Eau – AFFECTATION DU RESULTAT - Année 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2017, soit 105 129.37 Euros, comme suit :

- section d'investissement (1068) 0.00 €
- section de fonctionnement (002) 105 129.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Eau –BUDGET PRIMITIF - Année 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif établi comme suit :

- section de fonctionnement 339 147.00 €
- section d'investissement 187 543.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Lotissement Communal des Bords de Cère – COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2017

Le Maire présente le compte administratif 2017 établi comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
	portant l'excédent de clôture à	0.00 €

Section d'investissement	Dépenses	184 265.58 €
	Recettes	0.00 €
	portant le déficit de clôture à	184 265. 58 €

La balance générale fait apparaître un déficit total de 184 265.58 €.

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre CHAUMEL, premier adjoint, prend la présidence et sollicite l'approbation du Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Lotissement Communal des Bords de Cère – COMPTE DE GESTION - Année 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation du Compte de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Lotissement Communal des Bords de Cère – AFFECTATION DU RESULTAT - Année 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2017 d'un montant de 0.00 € comme suit :

- section de fonctionnement 0.00 €
- section d'investissement 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Budget Lotissement Communal des Bords de Cère – BUDGET PRIMITIF - Année 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif établi comme suit :

- section de fonctionnement 38 525.00 €
- section d'investissement 184 265.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Projet Régional de Santé (PRS) – Consultation réglementaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a renforcé la mission d'animation

territoriale conduite par les Agences Régionales de Santé par le renouvellement des espaces et instances de démocratie sanitaire et la territorialisation de la politique de santé.

A cet égard, après l'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) à l'échelle de la grande région, la délimitation des territoires de démocratie sanitaire et la mise en place des Conseils Territoriaux de Santé (CTS), il convient, à présent, d'arrêter le futur Projet Régional de Santé (PRS).

Ce Projet Régional de Santé de deuxième génération a pour objet de définir les objectifs pluriannuels de l'Agence Régionale de Santé, dans ses champs de compétence, dans une architecture plus resserrée.

En effet, il se compose d'un Cadre d'Orientation Stratégique arrêté pour 10 ans, d'un Schéma Régional de Santé unique et du Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies arrêtés pour 5 ans. Ce programme marque la volonté du législateur de porter, dans un continuum, une attention particulière à la santé des personnes en situation de grande précarité.

Le Projet Régional de Santé s'inscrit en forte cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé formalisée par Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, à la fin du mois de décembre 2017.

Il s'inscrit en complémentarité du déploiement des plans et programmes nationaux et notamment, dans le champ des soins primaires, du plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires et de la démarche de zonage conduisant à déterminer les zones fragilisées éligibles à des aides ciblées.

En région Occitanie, l'élaboration du projet régional de Santé a donné lieu à une forte mobilisation des Professionnels, des acteurs de santé, des instances de démocratie sanitaire, des représentants des usagers et des équipes de l'Agence Régionale de Santé et à des travaux préparatoires particulièrement riches.

Au cours de ces travaux, au vu des caractéristiques de la région Occitanie, un consensus s'est dégagé pour retenir comme ambition et véritable fil rouge de ce PRS, la nécessité de tous se mobiliser au plus près des territoires, afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables et d'agir plus efficacement, en faveur de la réduction des inégalités de santé.

Au regard de cette ambition, il est apparu fondamental que les engagements et projets portés par le Projet Régional de Santé s'inscrivent dans un souci d'opérationnalité, afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins des 6 millions de personnes qui vivent dans notre région Occitanie.

Le Projet Régional de Santé est consultable dès à présent sur le site qui lui a spécifiquement été dédié, grâce au lien suivant : <https://prs.occitanie-sante.fr/>

Le Projet Régional de Santé sera arrêté, à l'issue d'une procédure de consultation de 3 mois qui a débuté à la date de la publication du projet de PRS au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et du recueil des avis réglementaires.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent exprimer leur avis sur le Projet Régional de Santé. Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ledit PRS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Projet Régional de Santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à VINGT ET UNE HEURES TRENTE.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2018, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en mairie, à la date du 03 avril 2018.

 Le Maire,
BIARS SUR AVEYRON
49130 (Lot)